



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 88612

Texte de la question

M. Francis Vercamer attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'exclusion des professeurs du 1er degré à la certification complémentaire en arts. La certification complémentaire en arts permet aux enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ du concours. Cette certification n'est cependant ouverte qu'aux enseignants du second degré alors que la certification de français seconde langue (FLS) peut être attribuée à la fois à des personnels du 1er et du 2nd degré. Il existe pourtant un vivier non négligeable de professeurs des écoles formés dans ces domaines artistiques à l'issue de leur Bac +5. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement afin d'ouvrir la certification complémentaire en arts aux enseignants du 1er degré.

Données clés

Auteur : [M. Francis Vercamer](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88612

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 septembre 2015](#), page 7122

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)